



# DEVIENS ÉDUCATEUR SPORTIF POLYVALENT

avec le

BPJEPS MAPST

**Une formation en alternance / apprentissage sur 10 mois pour obtenir le BPJEPS MAPST, un diplôme d'État de niveau 4 avec lequel tu peux :**

- > encadrer des séances éducatives et sportives,
- > assurer la sécurité des pratiquants,
- > proposer des contenus variés et adaptés aux publics,
- > participer à la vie et au développement d'une structure sportive,
- > construire un projet professionnel solide dans le domaine du sport.

**Avril 2026**

**MAPST'ITUDE 100%**  
Une classe préparatoire optionnelle de 80h pour t'entraîner aux TEP et optimiser tes chances d'entrée en formation.

**15 et 16 juin 2026**

**TEP**  
Étape obligatoire pour valider tes aptitudes physiques et techniques avant l'entrée officielle en formation.

**24 août 2026**

**Rentrée du BPJEPS MAPST**  
Début de la formation sur 10 mois, en alternance : 15 jours en centre / 15 jours en structure professionnelle.

**INFOS ET INSCRIPTIONS**

# Comment financer ton BPJEPS MAPST ?

## Tu as entre 17 et 29 ans

- > Formation gratuite pour l'apprenti : prise en charge par l'OPCO de l'employeur.
- > Tu es rémunéré(e) pendant toute la durée du contrat.
- > Accompagnement par un CFA partenaire (Centre de formation d'apprentis).

	- 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1ère année	27% du SMIC soit 486.49€	43% du SMIC soit 774.77€	53% du SMIC soit 918.92€	100% du SMIC soit 1801.80€
2ème année	39% du SMIC soit 702.70€	51% du SMIC soit 918.92€	61% du SMIC soit 1 099.10€	100% du SMIC soit 1801.80€
3ème année	55% du SMIC soit 909.99€	67% du SMIC soit 1 207.21€	78% du SMIC soit 1 405.40€	100% du SMIC soit 1801.80€

## Tu es salarié(e)

- > CPF (Compte Personnel de Formation) : mobilisation possible depuis [MonCompteFormation.gouv.fr](https://MonCompteFormation.gouv.fr)
- > Plan de développement des compétences de votre entreprise (via votre service RH).
- > Possibilité de congé de transition professionnelle (PTP) si reconversion.

## Tu es demandeur d'emploi inscrit(e) à France Travail

- > AIF (Aide Individuelle à la Formation) : prise en charge partielle ou totale par France Travail (sur devis et validation par votre conseiller).
- > Rémunération des Formations de France Travail : si vous n'êtes plus indemnisé(e).
- > Régions : certaines régions financent les formations BPJEPS via des appels à projets ou des programmes spécifiques (ex. : PRF).

*Conseil : se rapprocher du conseiller France Travail et du conseil régional.*

## Tu es en mission locale / sans statut clair

- > Aides de la mission locale : financement via des dispositifs jeunesse (PACTE, CEJ...).
- > Accompagnement pour trouver un employeur en apprentissage ou un financement mixte.

## Autres solutions complémentaires

- > CPF de transition professionnelle (ex-Fongecif).
- > Conseil Départemental (RSA, aide exceptionnelle, soutien jeune majeur).
- > Bourses associatives ou territoriales (CDOS, Ligue, Mairies, clubs).
- > Fondations et mécénat sportif local.
- > Prêt personnel à taux 0 % ou différé (banques partenaires, selon cas).



[contact@ifsporthsud.fr](mailto:contact@ifsporthsud.fr)



[ifsporthsud.fr](http://ifsporthsud.fr)